

Fiche d'information–Souveraineté énergétique : les investissements publics nécessaires à l'indépendance du Canada en matière d'électricité

1. Les luttes de pouvoirs dans une guerre commerciale

L'électricité est devenue un point de discordance dans la guerre commerciale entre les États-Unis et le Canada. Le 1^{er} février, le président Trump a signé un [décret](#) imposant des droits de douane de 10 % sur les importations d'énergie canadienne, y compris l'électricité, ainsi que des droits de douane généraux de 25 % sur les autres importations canadiennes. Les nouveaux tarifs de l'administration Trump sont entrés en vigueur le 4 mars. Le 6 mars, M. Trump a modifié le décret en exemptant de ces droits de douane les importations canadiennes répondant aux exigences des règles d'origine de l'accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Selon les données des douanes américaines, une grande partie des exportations d'énergie du Canada ne bénéficie pas actuellement des tarifs préférentiels prévus par les règles d'origine de l'ACEUM, alors ces exportations pourraient être soumises aux droits de douane de Trump.

Le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, [a menacé à plusieurs reprises](#) d'interrompre la vente d'électricité de sa province aux États-Unis. L'Ontario [a introduit](#) une surtaxe de 25 % sur les exportations d'électricité vers les États-Unis le 10 mars, puis l'a [suspendue](#) temporairement un jour plus tard.

Le 2 avril, Trump a publié [un autre décret](#) mettant en œuvre un droit de douane minimum de 10 % pour toutes les importations vers les États-Unis, avec une liste de 60 autres pays soumis à des droits de douane plus élevés. Ces nouveaux tarifs ne s'ajoutent pas aux tarifs déjà appliqués au Canada.

L'incertitude demeure quant à l'application des tarifs douaniers de Trump sur l'électricité importée aux États-Unis depuis le Canada. Cette fiche d'information examine les conséquences de l'imposition de droits de douane sur l'électricité.

2. Un marché de l'électricité profondément interconnecté

L'escalade de la guerre commerciale a mis en évidence la vulnérabilité de notre marché de l'électricité aux différends commerciaux avec les États-Unis. Les deux pays échangent de l'électricité depuis plus d'un siècle. Le Canada et les États-Unis sont chacun le plus grand partenaire commercial de l'autre en ce qui a trait à l'électricité.

[Quatre-vingt-six lignes électriques internationales](#) relient les deux pays et permettent à l'électricité de circuler librement pour répondre à la demande, sans être affectée par la frontière physique. Le

Canada a toujours été un [exportateur net](#) dans cette relation, mais les deux pays ont bénéficié de leur capacité à équilibrer de manière efficace et rentable l'offre et la demande d'électricité.

L'électricité a toujours circulé sur un axe nord-sud en raison d'une plus grande proximité entre l'offre et la demande. Les provinces se sont historiquement tournées vers les marchés des États américains plutôt que vers d'autres provinces pour gérer les pénuries ou les excédents en raison de cette plus grande facilité d'accès à leurs voisins du Sud. Ces pratiques ont permis au Canada et aux États-Unis de gérer les différences régionales de production et de consommation. Par exemple, les provinces canadiennes doivent généralement répondre à une demande plus élevée d'électricité durant l'hiver en raison du chauffage des bâtiments, tandis que les États américains doivent généralement satisfaire une demande plus élevée pendant l'été en raison des besoins de climatisation. Ces différences et ces échanges aident à stabiliser les prix pour les utilisateurs de l'énergie, car un pays peut importer de l'électricité en cas de flambée de la demande, évitant ainsi de fortes hausses de prix causées par des pénuries d'approvisionnement.

Cet élément est particulièrement important dans la gestion des conséquences des conditions météorologiques extrêmes. À l'automne 2023, les conditions de sécheresse dans l'Ouest canadien ont entraîné une réduction de l'énergie hydroélectrique. Il s'agit de la principale source de production d'électricité au Canada, représentant plus de [60 %](#) de la production totale. L'importation d'électricité des États-Unis a aidé le Canada à [maintenir son approvisionnement](#) pendant cette période de sécheresse.

Le marché intégré de l'électricité a également donné aux États-Unis un meilleur accès à une énergie à moindre coût. L'hydroélectricité est une source d'électricité abordable, et le Canada est le troisième plus grand producteur d'hydroélectricité au monde. L'importation d'électricité canadienne a aidé les États américains à [atteindre leurs objectifs de réduction des émissions](#). Au Canada, [70 %](#) de la production d'électricité provient de sources renouvelables et [82 %](#) de sources non émettrices de gaz à effet de serre, comme l'hydroélectricité, le nucléaire, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. La situation est tout autre aux États-Unis où [60 %](#) de la production d'électricité provient de sources de combustibles fossiles plus chères et plus polluantes.

Cette intégration fonctionnelle rend le réseau difficile à démêler. Il n'est pas possible de « couper » les flux d'électricité vers les États-Unis sans compromettre sérieusement la stabilité des réseaux électriques. Les baisses rapides de la demande peuvent créer une surcharge sur les lignes de transmission, ce qui risque d'endommager l'infrastructure. À l'inverse, des pics de demande soudains peuvent mettre à rude épreuve la capacité du réseau et déclencher des pannes.

Le premier ministre de l'Ontario, M. Ford, a reconnu que pour « couper » les exportations d'électricité vers les États-Unis, l'Ontario devrait [réduire sa propre production hydroélectrique](#), ce qui pourrait également limiter les exportations d'électricité vers les provinces voisines comme le Manitoba et le Québec.

Ainsi, l'imposition de limites sur l'exportation ou l'importation d'électricité entre le Canada et les États-Unis serait préjudiciable aux populations des deux pays, et ce, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas atteint l'indépendance en matière d'électricité.

3. L'exportation d'électricité vers les États-Unis : une source de revenus pour les gouvernements provinciaux

L'électricité de la plupart des provinces et des territoires est produite, transmise et distribuée par des sociétés d'État. Ces sociétés d'État génèrent d'importants revenus pour les gouvernements provinciaux. Par exemple, Hydro-Québec a ajouté [4 milliards de dollars](#) aux recettes du gouvernement du Québec en 2024.

Chaque province canadienne qui partage une frontière terrestre avec les États-Unis a au moins une interconnexion électrique avec un État américain. Les [principales provinces exportatrices](#) sont l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Québec, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador. Le Canada a toujours été un [exportateur net](#) d'électricité aux États-Unis, ce qui signifie que le Canada exporte plus d'énergie qu'il en importe. En 2024, le Canada a exporté 35,6 térawattheures (TWh) et importé 23,2 TWh. Environ [85 %](#) de l'électricité importée par les États-Unis provient du Canada, mais il est important de mettre ce nombre en contexte. Seulement [1 %](#) de la consommation totale d'électricité des États-Unis provient du Canada.

En plus de stabiliser les réseaux, les exportations d'électricité génèrent des revenus et maintiennent les taux bas. Dans toutes les provinces, les revenus du Canada provenant des exportations d'électricité vers les États-Unis ont atteint un niveau record de [5,8 milliards de dollars](#) en 2022. Les fonds provenant des ventes à l'exportation sont réinvestis pour maintenir les tarifs d'électricité bas pour les utilisateurs d'énergie au Canada. Selon Manitoba Hydro, sans ses ventes à l'exportation (vers l'Ontario, la Saskatchewan et les États-Unis), les tarifs d'électricité de la population manitobaine seraient [20 % plus élevés](#). Les sociétés d'électricité vendent de l'électricité en gros aux États-Unis de deux manières principales. Il y a d'abord les contrats à long terme (les « ventes fermes »), qui fournissent un flux de revenus stable et prévisible. Puis, il y a la vente d'électricité excédentaire à court terme sur le marché au comptant. Par exemple, les provinces génèrent souvent de l'électricité excédentaire la nuit lorsque la demande est plus faible, ce qui leur permet de vendre l'excédent aux acheteurs états-uniens.

Aucun tarif n'a jamais été imposé sur le commerce de l'électricité entre le Canada et les États-Unis. Pour les biens physiques, le gouvernement du pays importateur perçoit les droits de douane auprès de l'entreprise importatrice lorsqu'un produit traverse la frontière. Ces droits augmentent les coûts pour les entreprises importatrices, qui les ajoutent ensuite souvent au prix de vente au détail payé par le grand public. Par contre, on [ne sait toujours pas](#) comment les États-Unis mettront en œuvre et percevront les droits de douane sur les importations d'électricité. On suppose que l'électricité canadienne deviendra plus chère pour les acheteurs états-uniens. Les États-Unis se sont appuyés sur l'énergie hydroélectrique canadienne comme solution de rechange moins dispendieuse et plus propre à leur propre production électrique à partir de combustibles fossiles, comme le charbon et le gaz naturel. Ainsi, plus ils importent d'énergie hydroélectrique du Canada, moins ils doivent utiliser ces sources d'électricité plus coûteuses et plus émettrices.

Les droits de douane imposés par l'administration Trump pourraient saper l'avantage concurrentiel du Canada en matière d'exportation d'électricité à faible coût. En même temps, l'administration Trump [élimine les réglementations nationales](#) qui limitent les émissions des centrales électriques à combustibles fossiles. Par conséquent, les États américains pourraient augmenter leur production nationale d'électricité à partir du charbon et du gaz naturel, réduisant ainsi leur dépendance à l'égard des importations canadiennes. Une baisse de la demande en exportations d'électricité canadienne réduirait les revenus des sociétés d'État. Cela pourrait entraîner une hausse des tarifs d'électricité pour les utilisateurs d'énergie canadiens et une baisse des revenus pour les gouvernements provinciaux. À son tour, la réduction des revenus provinciaux pourrait avoir une

incidence sur la volonté des gouvernements provinciaux d'investir dans les services publics, ce qui affecterait directement les membres du SCFP.

Les États-Unis sont l'unique partenaire commercial du Canada dans le secteur de l'électricité. L'établissement d'autres marchés internationaux pour l'électricité canadienne n'est pas possible, car les États-Unis sont le seul pays avec lequel le Canada partage une frontière terrestre.

4. Les solutions publiques pour l'indépendance en matière d'électricité

→ Investir dans les réseaux électriques pancanadiens

Nous devons nous éloigner d'un marché de l'électricité sur un axe nord-sud en établissant un commerce interprovincial de l'électricité. Toutefois, la mise en place d'un réseau énergétique national avec de nouvelles lignes de transmission pancanadiennes ne peut pas se faire du jour au lendemain, car l'infrastructure nécessaire n'existe pas encore. Le Canada exploite actuellement plusieurs réseaux régionaux conçus pour répondre à la demande locale plutôt qu'un seul réseau national. L'établissement d'un réseau électrique national pourrait commencer par l'investissement dans de nouveaux liens ou dans l'élargissement des liens existants aux frontières provinciales afin de soutenir un plus grand commerce interprovincial de l'électricité.

→ Soutenir les sociétés d'État dans la diversification des flux de revenus

Le développement d'une infrastructure de transmission pancanadienne aiderait les sociétés d'électricité à générer des revenus supplémentaires en aidant les provinces ayant un surplus d'électricité à vendre à celles qui ont une demande plus élevée.

L'élargissement de l'infrastructure publique de recharge des véhicules électriques (VE) pourrait constituer une autre source précieuse de revenus. De nombreuses sociétés d'État exploitent déjà des filiales de recharge de véhicules électriques, et les gouvernements devraient investir dans le développement et l'expansion de ces stations de recharge, plutôt que d'utiliser des [fonds publics pour financer des sociétés de recharge de véhicules électriques appartenant à des étrangers](#) qui fragmentent davantage le réseau de recharge.

La direction des investissements publics pour soutenir le développement et l'expansion des industries à forte demande d'électricité créera également de nouvelles occasions de revenus pour les sociétés productrices.

→ Protéger les infrastructures publiques d'électricité et arrêter la privatisation

Nous devons arrêter la privatisation croissante du secteur énergétique canadien. Il faut un système public et géré de manière centralisée dans toutes les provinces pour atteindre une véritable indépendance en matière d'électricité. Il faut ainsi mettre fin à la fragmentation des sociétés d'État existantes en sociétés de production et de transmission distinctes, refuser la vente de services publics de distribution locale et veiller à ce que les nouveaux projets d'énergie renouvelable, comme l'éolien et le solaire, restent sous la propriété de sociétés d'État. Les provinces qui n'ont pas de sociétés d'État doivent rompre leurs contrats avec des entreprises privées, en particulier celles qui ont des liens avec les États-Unis, et concentrer leurs efforts sur le renforcement des capacités internes. Nous ne pouvons pas nous permettre

de céder le contrôle des infrastructures critiques ou de permettre aux intérêts privés de siphonner les recettes publiques. En outre, le développement public de cette industrie peut servir de levier à une croissance économique plus large. Les décisions et les investissements dans notre système énergétique doivent être motivés par l'intérêt public et non par le profit privé.

La propriété et le contrôle publics sont essentiels pour établir des normes environnementales compatibles avec les développements nécessaires pour se rapprocher de la durabilité environnementale. Le SCFP préconise les projets du secteur public dans l'énergie éolienne et d'autres sources d'énergie verte, au lieu de la tendance actuelle de privatisation de ces projets, qui sape la production et la gestion de l'électricité par les provinces.

3 avril 2025
:mcmd/sepb491